



15ème législature

Question N° : 45371	De M. Thibault Bazin (Les Républicains - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées		Ministère attributaire > Solidarités, autonomie et personnes handicapées
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse > Menus des restaurants en braille	Analyse > Menus des restaurants en braille.
Question publiée au JO le : 26/04/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thibault Bazin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur le souhait de beaucoup de personnes déficientes visuelles de disposer de menus en braille dans les restaurants. En effet la loi de 2005 sur l'accessibilité handicap recommande aux restaurateurs de proposer au moins un menu en braille, afin de pouvoir accueillir des personnes déficientes visuelles au sein de leur établissement. Mais cette recommandation est fort peu appliquée dans les faits. Il existe pourtant des initiatives intéressantes comme le Centre de transcription et d'édition en braille de Toulouse, soutenu par l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), la chambre de métiers et de l'artisanat et la chambre de commerce et d'industrie, qui propose aux restaurateurs de réaliser leur carte de restaurant en braille. Il vient lui demander si le Gouvernement a l'intention de mieux faire connaître cette initiative et ce qu'il entend faire pour que des menus en braille soient proposés par les restaurateurs.